CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Article 1 – Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente et de Location (ci-après « CGV ») ont pour objet de définir les modalités et conditions dans lesquelles la société LucaBox (ci-après « le **Bailleur** ») met à disposition de ses locataires (ci-après « le **Locataire** ») des espaces de stockage (ci-après « le garde-meuble ») pour la conservation de leurs biens mobiliers.

Article 2 – Champ d'application

Toute location d'un garde-meuble implique l'acceptation sans réserve par le **Locataire** des présentes CGV, qui prévalent sur tout autre document.

Article 3 – Durée de la location

La location est conclue pour une durée indéterminée.

- La réservation est renouvelable par tacite reconduction mensuelle.
- Le **Locataire** peut mettre fin à la location à tout moment, sous réserve de respecter un préavis de 1 mois minimum, à notifier sur son espace client. Si les lieux ne sont pas libéré à l'échéance prévue, le dépôt de garantie ne sera pas restituée et le code d'accès désactivé.
- Le **Bailleur** peut résilier le contrat pour manquement grave, impayé ou non-respect des conditions d'utilisation.

Article 4 – Condition d'accès

Le **Locataire** dispose d'un accès au garde-meuble selon les modalités suivantes :

- Horaires d'accès : 7j/7, de 6h à 23h
- L'accès est strictement personnel.
- Code d'accès (6 chiffres + #) choisi par le **Locataire**, à ne pas partager.
- En cas de perte de moyen d'accès, le **Locataire** en informera immédiatement le **Bailleur**.

Le **Bailleur** se réserve le droit d'intervenir dans le garde-meuble uniquement :

- En cas de sinistre, d'urgence, de suspicion d'activité illégale ou sur injonction des autorités.
- Après information préalable au Locataire, sauf cas d'urgence.

Article 5 – Conditions d'utilisation

Le **Locataire** s'engage à :

- Fermer son garde-meuble avec un cadenas.
- Utiliser le garde-meuble uniquement pour l'entreposage de biens mobiliers licites et non dangereux.
- Ne pas stocker de produits inflammables, explosifs, armes, drogues, toxiques, périssables, animaux, plantes ou substances illicites.
- Maintenir le garde-meuble propre et en bon état.
- Ne pas effectuer de travaux, perçages, installations électriques ou modifications.
- Ne pas utiliser le garde-meuble comme local d'habitation, atelier ou bureau.

Toute infraction à ces obligations pourra entraîner la résiliation immédiate du contrat et des poursuites éventuelles. Le dépôt de garantie ne sera pas restitué.

Article 6 – Loyer, frais et paiement

Les tarifs applicables sont ceux en vigueur le jour de la réservation.

Le paiement du loyer est exigible au plus tard le 15 du mois et d'avance, par :

- prélèvement bancaire SEPA.

En cas de non-paiement :

- des pénalités de retard de 20% seront appliquées à partir du 16 du mois,
- le 20 du mois, l'accès au garde meuble sera suspendu.
- le 30 du mois, le contrat sera résilié de plein droit et la caution non restituée.

Le loyer pourra être révisé chaque année avec une augmentation maximum de 5%.

Article 7 – Dépôt de garantie

Un dépôt de garantie en fonction de la catégorie du garde-meuble est exigé à la réservation.

Il sera restitué dans un délai maximum de 1 mois après la fin de la location, sous réserve :

- de l'absence de dégradations.
- du paiement intégral des sommes dues.
- et du nettoyage du box.

Article 8 – Etat des lieux

Un état des lieux sera réalisé par le **Locataire** au début de la location et transmis sur son espace client au **Bailleur**. Si l'état des lieux n'est pas effectué dans les 3 jours suivants la date d'entrée celui-ci sera considéré comme vierge.

A la fin de la location un état des lieux sera également réalisé par le **Locataire** et transmis sur son espace client au **Bailleur**.

Article 9 – Assurance

Le **Locataire** est tenu de souscrire une assurance couvrant les risques de vol, incendie, dégât des eaux, etc.

Une attestation d'assurance doit être fournie sur son espace client au plus tard le jour du début de la location.

Article 10 – Responsabilité

Le **Bailleur** est responsable de la sécurité des lieux mais non du contenu du garde-meuble.

Sa responsabilité ne pourra être engagée qu'en cas de faute grave ou négligence prouvée.

Il n'est pas responsable :

- des détériorations dues à la nature des biens stockés.
- des vols commis par des tiers.
- des cas de force majeure (incendie, inondation, grève, catastrophe naturelle…).

Le **Locataire** reste seul responsable des biens entreposés et des dommages qu'il pourrait causer.

Article 11 – Restitution du garde-meuble

Le contrat peut être résilié :

- par le **Locataire** avec le préavis de 1 mois minimum,
- par le **Bailleur** en cas de manquement grave (impayés, utilisation illicite, dangerosité, etc.).

Le garde-meuble devra être restitué vide et propre à la date de départ. A défaut le **Bailleur** déduira sur la caution un montant minium de 50€ pour le nettoyage du garde-meuble.

Tout bien laissé dans le box sera considéré comme abandonné. Le **Bailleur** pourra alors en disposer librement (vente, destruction ou stockage au frais du **Locataire**).

Article 12 – Données personnelles

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), les informations personnelles collectées sont utilisées pour la gestion du contrat et ne seront jamais cédées à des tiers sans consentement explicite.

Le **Locataire** dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données sur simple demande.

Article 13 – Litiges et juridiction compétente

En cas de litige, les parties s'efforceront de trouver une solution amiable.

À défaut d'accord, le différend sera porté devant les tribunaux compétents du ressort du siège social du **Bailleur**, sauf disposition légale contraire.

Mentions légales du Prestataire

- Nom : LucaBox
- Forme juridique : SCI
- Adresse : 269 chemin de la Planque 30150 Saint Genies de Comolas
- SIRET : 89419072700012
- Contact : contact@luca-box.fr / 06.86.38.87.66 ou 06.86.49.03.76